

Les frais bancaires en baisse pour les clients fragiles

L'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) a annoncé ce jeudi le recul du montant moyen des frais bancaires pour les publics fragiles. Il est établi à 248 euros sur l'année 2020, soit une baisse de 3% sur un an. Par ailleurs, les frais d'incidents bancaires ont également connu une baisse de 5%, qui sont passés de 151 à 143 euros.

« Rappelons qu'il y a encore quelques années, plusieurs centaines d'euros... par mois pouvaient être prélevés par les banques sur les comptes des clients fragiles », explique Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

Le nombre de clients fragiles est quant à lui en hausse de 12% fin 2020. *« C'est paradoxalement une excellente nouvelle. Il y avait en effet un décalage entre les annonces très positives des banques lors de la mise en place de ce système, et la détection effective des clients dans les outils informatiques et les agences bancaires. Beaucoup trop de clients fragiles n'étaient pas détectés par leur banque, et ne bénéficiaient donc pas de mesures d'accompagnement prévues. Il semble donc que la situation s'améliore peu à peu, aidée sans doute par le décret de juillet 2020, qui fait un peu le tri dans les critères pour définir ce qu'est un client fragile », conclut Maxime Chipoy.*

Qu'est-ce qu'un client dit « fragile » ?

Avant le décret 20 juillet 2020, les banques avaient une grande latitude d'interprétation pour définir ce qu'était un client fragile chez eux

Depuis l'application de ce décret au 1er novembre 2020, un client sera alors considéré comme fragile dans les cas suivants :

- S'il accumule 5 irrégularités ou incidents de paiement au cours d'un même mois et non plus seulement à la suite d'irrégularités de fonctionnement de compte ou d'incidents de paiement répétés pendant trois mois consécutifs
- Si son dossier de surendettement est en cours de traitement et non plus seulement s'il est en situation de surendettement
- S'il est inscrit pendant 3 mois consécutifs au fichier de la Banque de France centralisant les incidents de paiement de chèques

Dans le cas où vous traiteriez ce sujet, Maxime Chipoy se tient à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Qu'est-ce qui explique la baisse des frais bancaires pour les clients fragiles ?
- Qui sont les clients fragiles ?
- Existe-t-il des offres particulières pour aider les publics en difficulté ?
- Comment assurer une détection précoce des clients fragiles ?

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contact presse

Agence 3i Com

Edith Lasry-Segura & Meriem Kadari

06 50 55 46 57 – 06 48 15 94 16

edith@agence3icom.fr - meriem@agence3icom.fr